



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 10457

Texte de la question

Mme Françoise Branget interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) relatif à l'information des médecins généralistes sur le médicament. Les médecins consacraient environ 285 heures par an à recevoir les visiteurs médicaux qui leur fournissent des informations sur les médicaments. Or le rapport indique que 35 à 42 % des médecins ne sont pas satisfaits par l'information médicale délivrée, notamment concernant les études comparatives, les niveaux de service médical rendu ainsi que son amélioration, les effets secondaires et les interactions médicamenteuses. Devant l'importance du temps consacré à recevoir les visiteurs médicaux, les médecins ne confrontent pas les informations données avec d'autres sources. Cette situation est, par voie de conséquence, préjudiciable aux patients. Depuis 2004, la Haute Autorité de santé (HAS) a un rôle prépondérant dans l'élaboration et la diffusion des informations sur les médicaments. Le rapport de l'IGAS recommande ainsi de « faire de la HAS l'émetteur unique d'information sur le bon usage du médicament » et de lui confier « la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de promotion publique des bonnes pratiques de prescription ». Ces recommandations iraient dans le sens d'une meilleure gestion des crédits de la sécurité sociale. Aussi elle souhaiterait connaître son avis sur ces conclusions ainsi que les mesures envisagées pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10457

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7003

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)